



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1810 ABROGATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1763

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 12 mai 2025, le règlement numéro 1810 intitulé : « **Règlement abrogeant le règlement numéro 1763 décrétant une dépense et un emprunt de 455 000 \$ pour l'aménagement d'un espace piétonnier et cyclable sur un tronçon du boulevard de Port-Royal (Secteur Saint-Grégoire)** ».

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 juin 2025 et entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 11 juin 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville